

[Text]

women, than they are whatever. If all of those groups have different positions, then you are forced to choose. I do not think the stand they have taken is at all one that cannot be reconciled with the stand taken by women's groups in Canada. I do not think they would oppose protecting the equality of women, for example.

Senator Le Moynes: For you it is a question of psychology and motivation more than anything else.

Ms. Gaudet: There are also different legal views on the argument put forth by women's groups in Canada. As I say, I think they are simply not endorsing it to the point of you putting it forth as their own recommendation. But I do not think they would be all opposed to a clear recognition in the accord respecting the protection of all of the Charter rights.

Senator Le Moynes: Thank you.

Senator Lucier: Ms Gaudet, I wonder if you would agree with me that if there had not been eleven men in that room, if there had been maybe five men and six women, we would have seen a much different result in the report.

Ms. Gaudet: Actually, I am not sure I can agree with you, Senator Lucier. We have these consistent assurances from the Minister responsible for the Status of Women and we have not seen any kind of move from that area to make any changes. So I do not think the sex of the person necessarily matters. No, I think it is a matter of where you are coming from more than anything.

Senator Lucier: I meant as premiers, if you had premiers who were a little bit more representative of their areas than maybe we have, there may have been some different results from the overnight meeting.

Ms. Gaudet: I just do not understand why the wording had to include specific parts of the Charter. It just does not make any legal, psychological, philosophical, or constitutional sense to me at all. But guilt . . .

Senator Lucier: One question that comes to mind. In reading the report of the joint committee, I am just quoting selectively from section 32. They are speaking of the women's groups in Quebec, as Senator Le Moynes has just said, who really did not seem to have much of a problem with this. It says:

The joint committee places great weight on the testimony of these Quebec women. They should know better than anyone else what a distinct society is all about.

Ms. Gaudet: Yes.

Senator Lucier: Do you know what a distinct society is?

Ms. Gaudet: No, I do not. I do not know what the implications of a distinct society are, no. And that is true of all consti-

[Traduction]

décider de leur position. Sont-elles avant tout des Indiennes, des Canadiennes, des femmes, ou quoi d'autres encore, voilà ce qu'elles doivent décider. Si tous ces groupes adoptent des positions différentes, il faut alors que vous tranchiez la question. À mon avis, la position que ces groupes ont adoptée n'est pas du tout irréconciliable avec celle qu'ont adoptée les femmes ailleurs au Canada. Je ne crois pas, par exemple, que ces groupes s'opposeraient à des mesures visant à protéger le droit des femmes à l'égalité.

Le sénateur Le Moynes: Pour vous, c'est d'abord et avant tout une question de psychologie et de motivation.

Mme Gaudet: Différents commentaires d'ordre juridique ont aussi été émis concernant l'argument avancé par les groupes de femmes du Canada. Comme je l'ai déjà dit, ces groupes ne sont pas tout à fait d'accord avec la recommandation, du moins pas au point de l'entériner, c'est tout. Je ne crois pas, cependant, que tous ces groupes s'opposeraient à l'inclusion dans l'accord de dispositions reconnaissant clairement que tous les droits enchâssés dans la Charte doivent être protégés.

Le sénateur Le Moynes: Merci.

Le sénateur Lucier: Madame Gaudet, ne croyez-vous pas, comme moi, que s'il y avait eu dans cette pièce, non pas onze hommes, mais cinq hommes et six femmes mettons, les résultats auraient été tout autres.

Mme Gaudet: A vrai dire, je ne suis pas sûre d'être d'accord avec vous, monsieur le Sénateur. La Ministre responsable de la Condition féminine n'a cesse de me dire le contraire pour me rassurer et aucune velléité de changement n'a encore pointé, à notre connaissance. Je ne crois pas que le sexe soit un facteur qui compte nécessairement. Là d'où chacun vient, voilà ce qui compte plus que tout, selon moi.

Le sénateur Lucier: Je voulais parler des Premiers ministres. Si ces derniers étaient un petit peu plus représentatifs qu'ils ne le sont, la réunion qui s'est tenue pendant la nuit aurait peut-être abouti à des résultats différents.

Mme Gaudet: Je ne comprends vraiment pas pourquoi il fallait que différentes parties de la Charte soient expressément mentionnées. Cela ne veut tout simplement rien dire pour moi, à aucun point de vue, juridique, psychologique, philosophique ou constitutionnel. Sur le plan de la culpabilité, cependant . . .

Le sénateur Lucier: Une question me vient à l'esprit. Le rapport du Comité mixte mentionne certaines dispositions de l'article 32. Il y est question des groupes de femmes du Québec, groupes dont vient tout juste de parler le sénateur Le Moynes et qui, semble-t-il, ne s'en font pas outre mesure. Il y est dit en substance:

Le Comité mixte accorde beaucoup d'importance au témoignage des femmes du Québec. Ces femmes devraient mieux que quiconque savoir ce qu'il faut entendre par une société distincte.

Mme Gaudet: En effet.

Le sénateur Lucier: Savez-vous ce qu'est une société distincte?

Mme Gaudet: Non, je ne sais pas. Je ne connais pas les prolongements de ce concept de société distincte. Je pourrais dire